



Plan d'action de développement durable 2015-2020



Infographie : corsairedesign.com

Photographies :

Le comité de développement durable de l'INSPQ a lancé un concours photos auprès du personnel en 2011. Plusieurs employés ont répondu à la question : que signifie le développement durable pour vous ? Dans ce plan d'action, les images et les textes qui les accompagnent sont notamment issus de cette initiative. Merci à nos photographes en herbe : Marie-Christine Gervais, Arnaud Duhoux, Claire Laliberté, Guy Gingras et Mélanie Beaudoin.

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2016
Bibliothèque et archives nationales du Québec
Bibliothèque et archives Canada
ISBN : 978-2-550-75264-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec (2016)

Plan d'action de développement durable 2015-2020

Table des matières

Mot de la présidente-directrice générale	4
Introduction et contexte	5
Orientation 1 – Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique	7
Objectif 1.1 – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	7
Objectif 1.2 – Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	8
Objectif 1.4 – Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	8
Objectif 1.5 – Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	8
Objectif 1.6 – Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	10
Orientation 2 – Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable	11
Objectif 2.5 – Aider les consommateurs à faire des choix responsables	11
Orientation 4 – Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques	12
Objectif 4.1 – Appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes les plus vulnérables	12
Objectif 4.3 – Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	13
Orientation 5 – Améliorer par la prévention la santé de la population	14
Objectif 5.1 – Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie	14
Orientation 6 – Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités	16
Objectif 6.1 – Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	16
Objectif 6.4 – Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels	17
Annexe 1 – Principes de développement durable	18
Annexe 2 – Motifs à l'égard des objectifs gouvernementaux qui n'ont pas été retenus pour le plan d'action de l'Institut	20
Annexe 3 – Tableau synthèse du Plan d'action de développement durable 2015-2020	22



Mot de la présidente-directrice générale

C'est avec plaisir que je vous présente le Plan d'action de développement durable 2015-2020 de l'Institut national de santé publique du Québec. Fruit d'un travail collectif qui a pris appui sur l'expérience et les résultats du Plan d'action de développement durable 2008-2015, ce nouveau plan nous mènera à poursuivre nos efforts afin que les principes de développement durable soient de plus en plus intégrés à nos réflexions, à nos orientations et à nos travaux.

Le précédent plan nous a permis d'amorcer l'intégration des dimensions sociale, environnementale et économique dans nos actions, et nous souhaitons que cette nouvelle mouture nous mène encore plus loin. Nos efforts à ce chapitre contribueront à concrétiser la vision globale du gouvernement du Québec émanant de sa stratégie de développement durable : « Une société où la qualité de vie est et demeurera une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement, l'équité sociale et la vitalité culturelle. Une société inspirée par un État dont le leadership la mobilise vers l'atteinte de cette vision. »

Le développement durable, notamment par les principes de « santé et qualité de vie » et de « prévention », se trouve au cœur de la mission de l'Institut. Nous espérons, par ce nouveau plan d'action, assurer une cohérence en matière de développement durable dans nos activités, tant administratives que scientifiques.

Je tiens à souligner la contribution et l'implication des membres du comité de développement durable. Ce comité, constitué de représentants de tous les secteurs d'activité de l'Institut, veille à la réalisation et au suivi des actions définies dans le plan.

Sans nécessiter d'investissements financiers importants, la démarche de développement durable proposée pourra ainsi, grâce à l'engagement de chacun, s'ancrer à l'Institut et se diffuser dans la société québécoise.

Bonne lecture!

Original signé
Nicole Damestoy
Présidente-directrice générale

« Le développement durable peut être représenté par ce projet de verdissement au Palais des Congrès de Montréal. Cette production maraîchère locale, sans pesticides, contribue à la préservation de l'environnement. Ce toit vert a aussi une dimension sociale, puisqu'une partie de la récolte est distribuée à des organismes communautaires. »

Mélanie Beaudoin





Introduction et contexte

La *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1), sanctionnée en avril 2006, définit le concept de développement durable comme un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ».

Cette loi détermine 16 principes (annexe 1) qui doivent être pris en compte par l'ensemble des ministères, organismes et entreprises de l'administration publique québécoise dans leurs différentes activités structurantes. Elle prévoit aussi l'adoption d'une stratégie gouvernementale de développement durable. Cette stratégie constitue un cadre de référence pour le gouvernement en fixant les enjeux, les orientations et les objectifs qui guideront l'administration publique dans sa démarche de développement durable. Elle vise à ce que les politiques, les programmes et les actions des ministères et organismes de l'État s'inscrivent dans une démarche globale qui assurera la cohérence et l'efficacité de l'action gouvernementale en la matière. Le 28 octobre 2015, le Conseil des ministres a adopté la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (ci-après la « Stratégie 2015-2020 »), faisant suite aux résultats de la stratégie précédente, qui avait couvert la période de 2008 à 2015.

La Stratégie 2015-2020 compte huit orientations qui se déclinent en 27 objectifs. Chaque orientation concerne les trois dimensions du développement durable : l'environnement, le social et l'économie. Les objectifs constituent la base sur laquelle les ministères et les organismes devaient élaborer leur plan d'action de développement durable (ci-après le « PADD »), celui-ci devant être adopté et rendu public d'ici le 31 mars 2016. À défaut de considérer l'ensemble de ces

objectifs, ils doivent justifier leur choix. Les objectifs de la Stratégie 2015-2020 non retenus par l'Institut national de la santé publique (ci-après l'« Institut ») peuvent être consultés à l'annexe 2 du présent PADD. Cinq activités incontournables, associées à des objectifs de la Stratégie 2015-2020, doivent également faire l'objet d'une action (notons que parmi celles-ci, deux activités sont sectorielles et ne concernent pas l'Institut). Les trois activités incontournables ciblées sont les suivantes :

- 1** Contribution à l'atteinte de cibles de gestion écoresponsable
- 2** Prise en compte des principes de développement durable
- 3** Contribution au Chantier d'intégration de la culture au développement durable

L'Institut a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, les autorités régionales de santé publique ainsi que les établissements dans l'exercice de leurs responsabilités en rendant disponibles son expertise et ses services spécialisés de laboratoire et de dépistage. Ses champs d'expertise concernent aussi bien la santé physique et mentale, la sécurité, le développement des individus et des communautés que l'impact sur la population des initiatives gouvernementales en matière de santé. Son objectif est de faire progresser les connaissances et de proposer des stratégies et des actions intersectorielles susceptibles d'améliorer l'état de santé et de bien-être de la population.

La démarche entreprise par l'Institut avec le PADD vise la poursuite et l'amélioration de ses activités en s'assurant d'avoir une vision globale de développement durable, tant pour ses activités de gestion interne que pour son offre de service externe. Par la rédaction du PADD, l'Institut a voulu, en plus de renforcer son rôle à l'égard de la prévention et de l'amélioration de la santé de la population, diminuer l'impact environnemental de ses activités. Des actions visant l'intégration de la lutte contre les changements climatiques et l'intégration de la culture au développement durable ont également été introduites dans le PADD.

Basé sur les orientations et les objectifs de la Stratégie 2015-2020, le PADD détermine les actions que l'Institut souhaite mettre en place au cours des cinq prochaines années. Pour chacune des actions, des indicateurs et des cibles sont précisés afin de suivre l'évolution des actions et l'atteinte des objectifs.

Le tableau suivant présente les orientations et les objectifs de la Stratégie 2015-2020 qui apparaissent dans le PADD de l'Institut.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS
<p>Orientation 1 – Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique</p>	<p>Objectif 1.1 – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique</p> <hr/> <p>Objectif 1.2 – Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics</p> <hr/> <p>Objectif 1.4 – Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique</p> <hr/> <p>Objectif 1.5 – Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial</p> <hr/> <p>Objectif 1.6 – Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie</p>
<p>Orientation 2 – Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable</p>	<p>Objectif 2.5 – Aider les consommateurs à faire des choix responsables</p>
<p>Orientation 4 – Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques</p>	<p>Objectif 4.1 – Appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes les plus vulnérables</p> <hr/> <p>Objectif 4.3 – Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés</p>
<p>Orientation 5 – Améliorer par la prévention la santé de la population</p>	<p>Objectif 5.1 – Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie</p>
<p>Orientation 6 – Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités</p>	<p>Objectif 6.1 – Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire</p> <hr/> <p>Objectif 6.4 – Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels</p>

1

Orientation 1

Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique

Cette orientation vise principalement à intégrer les finalités du développement durable dans le fonctionnement des ministères et organismes gouvernementaux. S'inscrivant en continuité de la stratégie précédente, elle comporte certaines actions incontournables fixées par le gouvernement : gestion écoresponsable, prise en compte des principes de développement durable et contribution à l'Agenda 21 de la culture du Québec.

L'Institut souhaite, à ce chapitre, arrimer ses pratiques de gestion et ses interventions scientifiques à la démarche de développement durable.

OBJECTIF 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Globalement, le gouvernement vise, par cet objectif, à réduire les impacts environnementaux négatifs découlant des activités des ministères et organismes et à accroître leurs acquisitions écoresponsables.

Les ministères et les organismes sont invités à réaliser, dans le cadre de leurs activités courantes de fonctionnement, des actions pour atteindre des résultats précis en matière de gestion écoresponsable, dont plusieurs concernent la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Particulièrement, ils ont l'obligation de mettre en œuvre une action qui vise la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés de l'État.

L'Action 1 du PADD de l'Institut contribue à cet objectif.

ACTION 1

Adopter un plan de gestion environnementale 2016-2020 lié au cadre de gestion environnementale de l'organisation.

L'Institut a adopté une politique environnementale en 2012, celle-ci s'intégrant dans le cadre plus large d'un système de gestion environnementale. À l'usage, il est apparu que le système de gestion environnementale était un outil mal adapté aux activités de l'Institut. Ainsi, il a été décidé de poursuivre le suivi des travaux en matière environnementale avec un outil plus souple, soit le cadre de gestion environnementale. Ce cadre de gestion servira à préparer un nouveau plan de gestion environnementale pour les années 2016 à 2020 ; ce plan devrait couvrir les domaines d'intervention suivants : activités courantes de gestion administrative ; transport et déplacement des employés ; bâtiments et infrastructures ; communication et organisation d'événements ; marchés publics.

INDICATEURS

CIBLES

Adoption du Plan de gestion environnementale

D'ici le 31 mars 2017

Révision du Plan de gestion environnementale

2019

OBJECTIF 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

OBJECTIF 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

L'objectif 1.2 vise à renforcer l'obligation qui est faite aux ministères et aux organismes, par la Loi de développement durable, de prendre en compte les principes de développement durable. En continuité avec la précédente stratégie, cet objectif devrait permettre aux ministères et aux organismes de s'investir davantage en ce sens en adoptant un processus et des méthodes pour que ces principes soient réellement pris en compte dans leurs actions structurantes. L'objectif 1.2 et l'objectif 1.4 sont interreliés : si les principes de développement durable doivent être davantage considérés, le personnel doit quant à lui être mieux conscientisé afin d'intégrer les préoccupations du développement durable dans ses gestes et ses réflexions.

L'Action 2 du PADD de l'Institut contribue à ces objectifs.

ACTION 2

Intégrer la prise en compte des principes de développement durable à la démarche qualité prévue au Plan stratégique 2014-2019.

L'Institut s'est engagé à déployer une approche qualité de portée institutionnelle. Dans ce contexte, la prise en compte des principes de développement durable s'inscrit dans cette nouvelle démarche afin de s'assurer que les avis scientifiques et les formations développées par l'Institut auront été

soumis à un exercice de prise en compte en amont de leur rédaction. Un outil de sensibilisation sera élaboré afin de s'assurer de la bonne compréhension des principes par le personnel qui aura à effectuer les exercices de prise en compte des principes de développement durable.

INDICATEURS	CIBLES
Pourcentage des nouvelles formations ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable	100 % d'ici 2018
Pourcentage des nouveaux avis scientifiques ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable	50 % d'ici 2018 100 % d'ici 2020

OBJECTIF 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

La culture est une thématique horizontale ciblée par le gouvernement dans la Stratégie 2015-2020. Selon la définition de l'UNESCO, la culture est « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ». L'accès et la participation à la vie culturelle sont intimement liés à la qualité de vie des populations et au développement des sociétés.

Les Actions 3 et 4 du PADD de l'Institut soutiennent cet objectif.

ACTION 3

Valoriser l'expertise et le patrimoine scientifique de l'Institut.

Compte tenu de son interdépendance avec les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable, la culture s'inscrit au cœur du développement durable. L'Agenda 21 de la culture du gouvernement du Québec vise notamment à améliorer la qualité culturelle des cadres de vie par une mise en valeur judicieuse du patrimoine. Dans ce contexte, un projet de photographies documentaires fera rayonner l'expertise et le patrimoine scientifique de l'Institut. Il mettra à contribution des étudiants en photographie, qui seront jumelés à des membres du personnel de l'Institut afin de réaliser des photos illustrant le travail de ces derniers dans le domaine de la santé publique. Le choix des candidatures respectera la diversité des champs d'expertise de l'Institut. Une sélection des meilleurs clichés fera l'objet d'une exposition itinérante et d'une diffusion sur les différentes plateformes de l'Institut.

INDICATEURS

Exposition itinérante de photos et diffusion des produits dérivés

CIBLES

2017

ACTION 4

Renforcer la créativité et l'innovation du personnel de l'Institut, en proposant des activités culturelles au sein de l'organisation.

L'Agenda 21 de la culture indique que celle-ci est porteuse de sens, d'identité, de valeurs et d'enracinement. Dans cette optique, les actions liées à l'Agenda 21 doivent favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et leur participation à la vie culturelle, notamment par la pratique amateur. La culture fait partie de la vie quotidienne de l'organisation. L'Institut, par ses différentes publications, contribue à l'enrichissement de la culture scientifique québécoise. Au-delà des publications, l'organisation manifeste son intérêt pour l'art et valorise les talents artistiques de son personnel de différentes façons : expositions de toiles, chant choral, salon des artisans. Occupant plusieurs lieux physiques, l'Institut doit développer une approche plus uniforme et concertée des activités, permettant ainsi de mieux sensibiliser le personnel à l'aspect culturel du développement durable et d'encourager sa participation à ces activités.

INDICATEURS

Réalisation d'une activité culturelle organisée annuellement à chacun des trois principaux lieux d'emploi

CIBLES

À compter de 2017

OBJECTIF 1.6

Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie

Autre thématique transversale, la coopération internationale vise la réalisation de projets de coopération nationale et internationale directement liés à l'un ou l'autre des objectifs de la Stratégie 2015-2020 ainsi que la mise en valeur de l'expertise québécoise en matière de développement durable. Cet objectif répond à une attente des Nations Unies relative aux mécanismes de mise en œuvre du développement durable à l'échelle mondiale et entre les pays et les États.

L'Action 5 du PADD de l'Institut s'inscrit dans cet objectif.

ACTION 5

Mobiliser les milieux de production des connaissances à l'échelle nationale et internationale pour le développement d'une expertise au profit d'un développement durable.

L'Institut a des ententes de collaboration avec des institutions et des organisations ayant des missions similaires en santé publique, particulièrement en France. Il est souvent appelé à participer à des projets, notamment au moyen de formations, de recherches, de guides ou de partages d'expertise. Dans le cadre de ces collaborations, l'expertise de l'Institut sera mise à profit pour la réalisation de projets contribuant aux objectifs suivants de la Stratégie 2015-2020 :

- favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire ;
- favoriser l'adoption de saines habitudes de vie ;
- agir pour des milieux sains et sécuritaires ;
- réduire les inégalités sociales ;
- renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques.

INDICATEURS

CIBLES

Réalisation d'un projet (formation, recherche, partage d'expertise) pour chacun des cinq objectifs ciblés de la Stratégie 2015-2020

D'ici 2020



« Le développement durable c'est...

regarder la beauté du monde qui nous entoure et prendre un temps pour se demander comment on peut faire mieux avec moins ou autrement, notamment pour préserver ces trésors de la nature pour les générations futures. »

Marie-Christine Gervais

2

Orientation 2

Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable

Une économie verte et responsable est une économie qui contribue au développement durable en entraînant une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources. Le gouvernement du Québec joue un rôle important dans l'animation de ce mouvement. Et l'atteinte des objectifs fixés par la Stratégie 2015-2020 repose sur la convergence des initiatives publiques et privées : ministères et organismes ; milieux d'affaires et associatifs ; consommateurs ; et milieux de la recherche universitaire, collégiale et privée.

Dans ce contexte, bien que l'Institut ne soit pas au centre des activités économiques du gouvernement du Québec, il peut faire une différence par la sensibilisation et la diffusion d'information prônant l'écoresponsabilité.

OBJECTIF 2.5

Aider les consommateurs à faire des choix responsables

Cet objectif de la Stratégie 2015-2020 vise notamment à accroître la diffusion d'information et la sensibilisation du public à la consommation responsable, entre autres quant à la réduction à la source et au réemploi ; à la prolongation de la durée de vie des produits et aux droits des consommateurs à cet égard ; à l'instauration de nouveaux modes de consommation comme la consommation collaborative – qui repose sur l'usage d'un bien et non sur sa propriété grâce à la location ou à l'échange – et à la réduction du gaspillage alimentaire.

L'Action 6 du PADD de l'Institut contribue à cet objectif.

ACTION 6

Évaluer la publication *Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans* pour y intégrer des notions d'écoresponsabilité, autant dans sa forme que dans son contenu.

Le guide *Mieux vivre avec notre enfant, de la grossesse à deux ans* (ci-après, le « Guide »), destiné aux parents de jeunes enfants et aux professionnels de la santé, est l'une des seules publications de l'Institut à viser directement la population générale. Publié depuis 1977, le Guide est distribué gratuitement dans la province à plus de 100 000 exemplaires annuellement. Des données d'un sondage réalisé à l'automne 2015 indiquent que le Guide est utilisé par la quasi-totalité (plus de 97 %) des parents. Le Guide est également un outil de travail pour une proportion importante des intervenants du secteur de la santé œuvrant auprès des femmes enceintes ou des parents de jeunes enfants.

S'il est devenu une source crédible de référence et un outil pratique apprécié par la population québécoise, des efforts pourraient être déployés afin de rendre la publication plus écoresponsable, autant dans sa forme que dans son contenu. En effet, une évaluation plus poussée permettrait d'évaluer si les conditions de publication sont optimales en matière environnementale. De plus, une réflexion portant sur le contenu du Guide, notamment le contenu publicitaire, devrait encourager les parents à faire des choix plus écoresponsables.

INDICATEURS

Rapport d'évaluation sur la refonte du Guide

Révision du code d'éthique sur les publicités du Guide

CIBLES

Rapport déposé d'ici 2017

Code d'éthique révisé d'ici 2017

4

Orientation 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

L'orientation 4 a été élaborée en gardant à l'esprit que l'un des principaux objectifs du développement durable est de permettre à l'ensemble des membres de la société de satisfaire leurs besoins essentiels par une offre de services suffisante et de qualité : accès à l'emploi, formations, programmes d'économie sociale, etc. Favoriser et valoriser la contribution de tous à la construction d'une société équitable, résiliente et dynamique contribue à diminuer les inégalités et la discrimination, tant sociales qu'économiques, et à assurer une meilleure intégration des individus dans leur communauté.

L'Institut croit aussi que d'aborder la question des inégalités sociales, notamment les inégalités de santé, contribuera à l'épanouissement d'une société de façon plus durable. Dans ce contexte, l'Institut, par son expertise, entend appuyer cette orientation, notamment auprès des populations autochtones et des personnes les plus vulnérables de notre société.

OBJECTIF 4.1

Appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes les plus vulnérables

Par cet objectif, la Stratégie 2015-2020 vise l'augmentation de la participation des personnes les plus vulnérables à des activités de développement qui facilitent leur accès au travail. Par personnes vulnérables, la Stratégie 2015-2020 entend les individus dont la condition physique ou psychologique ou la situation socioéconomique peuvent nuire à leur capacité à satisfaire leurs besoins essentiels dans un contexte social et économique particulier. La vulnérabilité peut avoir des impacts sur l'autonomie, la santé, l'espérance de vie, la dignité de même que sur l'intégrité physique ou psychique d'une personne.

L'Action 7 du PADD de l'Institut s'inscrit dans cet objectif.

ACTION 7

Collaborer au développement des compétences ainsi qu'au renforcement des capacités des populations autochtones.

L'un des corollaires à la Stratégie 2015-2020 est de s'assurer que sont pris en compte les besoins des Premières Nations et que les échanges avec les communautés autochtones sont empreints de collaboration et de respect. De plus, les recherches ont démontré que les Premières Nations sont plus exposées aux inégalités sociales et de santé, faisant des peuples autochtones l'un des groupes de personnes les plus vulnérables de notre société.

À la suite d'un mandat confié par le ministre de la Santé et des Services sociaux, l'Institut s'est engagé auprès de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador à la soutenir dans plusieurs domaines d'expertise, plus particulièrement le développement des compétences en matière de recherche et d'évaluation, de connaissance et de surveillance de l'état de santé, ainsi que pour des actions de promotion et de prévention adaptées aux communautés des Premières Nations. L'Institut et la Commission ont convenu d'élaborer une planification annuelle conjointe.

INDICATEURS

Taux de réalisation des activités prévues à la planification annuelle contribuant au développement des compétences de la Commission

CIBLES

85 % des activités ou projets réalisés d'ici 2020

OBJECTIF 4.3

Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

Par cet objectif, la Stratégie entend améliorer les mesures permettant d'élargir l'accès à des services de base offerts aux personnes issues des milieux défavorisés. Les besoins de base concernent principalement neuf aspects de la vie quotidienne, à savoir l'alimentation, le logement, l'entretien ménager, les soins personnels, les communications, l'habillement, l'ameublement, le transport et les loisirs. Il reste donc à développer les mesures sociales et économiques portant principalement sur l'accès aux services et sur leur qualité et dont l'objectif est de pallier l'écart entre les personnes en situation de pauvreté et les autres citoyens.

L'Action 8 du PADD de l'Institut contribue à cet objectif.

prioritaire. Il entend mettre à profit son expertise afin d'exercer une influence favorable à la santé et au bien-être des personnes en situation de pauvreté et aux milieux défavorisés. L'Institut contribue à soutenir la mise en œuvre de programmes d'interventions efficaces ou prometteuses en santé publique par la réalisation de projets de recherche et d'évaluation. Les connaissances générées par ces projets permettent d'appuyer le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés. À titre d'exemple, mentionnons l'évaluation de l'implantation de programmes d'intervention en santé publique au sein de communautés autochtones (Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance, programme contre le tabagisme, etc.), la recherche interventionnelle en développement des communautés, la recherche sur les inégalités sociales de santé, ainsi que celle sur la qualité de l'air dans les logements.

ACTION 8

Soutenir les programmes d'interventions efficaces ou prometteuses en santé publique par des activités de recherche et d'évaluation.

En cohérence avec le Programme national de santé publique 2015-2025, l'Institut retient les inégalités sociales de santé comme un enjeu

INDICATEURS

Nombre de projets de recherche et d'évaluation réalisés en soutien à l'implantation de programmes d'interventions efficaces ou prometteuses auprès des personnes en situation de pauvreté et des milieux défavorisés

CIBLES

5 d'ici 2020

« La forêt représente à mes yeux tout ce que l'environnement naturel peut apporter pour vivre longtemps : oxygène, abri naturel ou construit, ressource renouvelable, etc. Quand un arbre tombe, on l'entend ; quand la forêt pousse, pas un bruit. Ce proverbe africain fait référence à l'écoute des événements moins spectaculaires auxquels nous devons porter attention. »

Claire Laliberté



5

Orientation 5

Améliorer par la prévention la santé de la population

La Stratégie 2015-2020 détermine la prévention en matière de santé comme l'une de ses orientations. On y indique que la santé des personnes est déterminante pour leur capacité de mener une vie active et satisfaisante. La faculté des individus à agir, voire à s'adapter à des changements, tant physiquement que mentalement, est à la fois tributaire de leur situation sociale et économique, et déterminante de celle-ci. En effet, les déterminants de la santé, qu'ils soient relatifs à l'environnement naturel et aux écosystèmes ou au milieu de travail, par exemple, ont une influence majeure sur l'état de santé de la population et sur les inégalités sociales de santé.

L'Institut est bien placé pour appuyer la Stratégie 2015-2020 dans cette orientation.

OBJECTIF 5.1

Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

Par cet objectif, la Stratégie 2015-2020 vise à augmenter l'accès pour tous à une saine alimentation et aux milieux propices à la pratique de l'activité physique; elle vise également la promotion de ces saines habitudes de vie, qui peut faire une différence dans les choix personnels. La Stratégie 2015-2020 indique par ailleurs que, dans un souci d'équité, les actions menées doivent tenir compte des besoins des diverses clientèles, dont celles qui sont moins favorisées.

Les Actions 9 et 10 du PADD de l'Institut s'inscrivent dans cet objectif.

ACTION 9

Adapter les publications pour rejoindre un plus grand nombre d'intervenants intersectoriels.

Comme centre d'expertise et de référence en santé publique, l'Institut dispose d'une collection de publications de qualité, s'enrichissant d'année en année, et s'adressant à un public précis et spécialisé. Toutefois, ces compétences et connaissances développées pourraient encore mieux permettre l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population si elles étaient valorisées de manière à accroître leur accessibilité, leur utilité et leur influence auprès d'un public plus large. Ainsi, l'Institut souhaite améliorer l'adéquation entre ses produits et services et les besoins et attentes des divers utilisateurs visés. De plus, il souhaite consentir des efforts afin d'accroître la portée de son expertise auprès de publics moins bien atteints par le passé, notamment les publics intersectoriels que concerne l'action sur les déterminants de la santé.

La collection TOPO est une série de brèves synthèses de connaissances, sous forme de publications Web imprimables. Elle a pour but d'éclairer les choix des praticiens et décideurs en matière de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids. L'Espace ITSS est un lieu virtuel de communication, d'échanges et de partage sur l'état des connaissances ainsi que sur les pratiques cliniques, les expériences et les initiatives dans le domaine des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS). Afin d'augmenter la portée de ces deux sources de transfert de connaissances, tous les efforts requis seront mis de l'avant.

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de publications TOPO	3 par année
Augmentation du nombre moyen de visiteurs de l'Espace ITSS	5 % d'ici 2020

ACTION 10

Obtenir la certification Entreprise en santé — Élite.

Dans une perspective d'amélioration continue de la santé globale du personnel, l'Institut vise à créer un milieu de travail stimulant et attrayant. L'objectif : assurer une qualité de vie au travail. Pour ce faire, l'organisation s'est donné pour objectifs de promouvoir la santé psychologique et l'adoption de saines habitudes de vie et de

mettre en place des pratiques organisationnelles et de gestion qui prennent en compte la santé et le mieux-être de son personnel.

Étant reconnu Entreprise en santé depuis juin 2014, l'Institut vise à obtenir la certification Entreprise en santé — Élite en 2017.

INDICATEURS

CIBLES

Obtention de la certification Élite

2017



« Se nourrir de fruits et de légumes de saison, produits localement et biologiquement, est essentiel au développement durable. Il me semble important de prendre conscience, en même temps que nos enfants, de l'impact que peuvent avoir nos choix alimentaires sur notre santé et sur celle de notre planète. »

Arnaud Duhoux

6

Orientation 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Selon la Stratégie 2015-2020, une société qui veut offrir à sa population des milieux de vie conviviaux et accueillants doit s'outiller pour relever les défis sociaux, économiques, environnementaux et démographiques auxquels elle fait face. Pour ce faire, elle doit soutenir le dynamisme des collectivités et s'assurer que l'aménagement et le développement de son territoire se réalisent aux échelles locales et régionales en fonction d'objectifs de développement durable.

L'Institut s'inscrit dans cette orientation par ses travaux portant sur l'aménagement du territoire, notamment pour favoriser le transport actif et la sécurité des milieux de vie, et par ses interventions liées à l'adaptation aux changements climatiques en santé.

OBJECTIF 6.1

Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire

Par cet objectif, la stratégie vise plus particulièrement le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable et la création et la diffusion d'outils favorisant la mise en œuvre de pratiques de développement durable en aménagement du territoire.

L'Action 11 du PADD de l'Institut s'inscrit dans cet objectif et contribue également à l'objectif 5.2 – Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires et à l'objectif 7.1 – Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi, ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables.

ACTION 11

Mettre sur pied et maintenir un Centre de référence en environnement bâti et santé.

La Stratégie 2015-2020 mise sur l'aménagement durable du territoire et la mobilité durable. Ces éléments, tout comme la sécurité des milieux de vie, sont étroitement liés. L'Institut a récemment amorcé des travaux devant permettre la création d'un Centre de référence en environnement bâti et santé (ci-après, le « CREBS »).

L'environnement bâti, défini comme tout élément de l'environnement physique construit par l'intervention humaine, est un déterminant de la santé reconnu. Le CREBS permettra de répondre à un besoin d'intégration des connaissances à propos de l'environnement bâti en amalgamant de façon plus étroite les différents domaines de la santé publique. Il permettra également la mise en commun des expertises œuvrant sur l'environnement bâti, afin de doter le réseau de la santé publique, ainsi que ses partenaires et collaborateurs, d'une capacité d'intervention plus concertée, stratégique et efficace.

En favorisant le développement des connaissances, leur partage et le réseautage des organisations impliquées, le CREBS aura pour mission d'influencer le développement de l'environnement bâti et de contribuer à son évolution, afin d'améliorer ou de préserver la santé, la sécurité et la qualité de vie de la population, et de réduire les inégalités de santé qui y sont associées.

INDICATEURS

Mise en place de la plateforme Web du CREBS

CIBLES

D'ici 2018

OBJECTIF 6.4**Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels**

La Stratégie 2015-2020 met l'accent sur la lutte contre les changements climatiques, présentant cet enjeu comme l'une des priorités du gouvernement du Québec. La Stratégie 2015-2020 s'inscrit donc en complément d'autres mécanismes gouvernementaux, comme le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020 et le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec. Par cet objectif, le gouvernement du Québec souhaite impliquer l'ensemble des ministères et organismes afin d'augmenter le transfert de connaissances et le développement d'outils qui soutiennent l'adaptation aux changements climatiques. Cet objectif cible également la mise en œuvre de mesures visant à diminuer la vulnérabilité des collectivités au regard des impacts des changements climatiques ou à atténuer les conséquences des sinistres d'origine naturelle.

L'Action 12 du PADD de l'Institut s'inscrit dans cet objectif.

ACTION 12

Soutenir la recherche en adaptation santé aux changements climatiques et mettre en œuvre des mesures visant à atténuer l'impact des changements climatiques sur les populations vulnérables.

L'Institut collabore, depuis 2006, au Plan d'action sur les changements climatiques du gouvernement du Québec. Dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (ci-après, «PACC»), l'Institut s'est engagé à mettre en place des programmes de recherche portant notamment sur les impacts psychosociaux des événements météorologiques extrêmes, les effets sanitaires de la pollution atmosphé-

rique et l'adaptation aux vagues de chaleur et au réchauffement moyen. De plus, l'Institut contribue à la réalisation du PACC par le maintien et le renforcement des systèmes et activités de veille et de surveillance qui permettent d'intervenir pour prévenir les effets sanitaires de la chaleur. L'Institut offre également un soutien à :

- la création d'un observatoire de l'évolution de l'implantation des adaptations santé ;
- l'implantation de mesures d'aménagement urbain vert au sein des grandes villes du Québec présentant des problèmes d'îlots de chaleur urbains ;
- la mise en place de systèmes d'alerte téléphonique personnalisés et automatisés pour certains groupes de personnes vulnérables lors de canicules et d'épisodes de smog.

Ces activités vont de pair avec une diffusion des travaux et un transfert de connaissances sur les problèmes de santé liés aux changements climatiques et les adaptations et solutions possibles. Dans ce contexte, l'Institut développe un cours en ligne de niveau universitaire, gratuit et ouvert à tous, sur l'adaptation aux changements climatiques en santé. Trois cohortes seront visées, soit une en 2017, une en 2018 et une en 2019. Une communauté de pratique francophone en adaptation aux changements climatiques et santé (ComClimat) est en expansion, et un site de références, *Mon climat, ma santé*, est mis à jour. Finalement, l'Institut participe au chantier Santé, solidarité sociale et changements climatiques mis sur pied dans le cadre de la Stratégie 2015-2020.

INDICATEURS**CIBLES**

Nombre de participants actifs pour le cours en ligne	3 000 par cohorte à compter de 2017
Nombre de membres actifs de ComClimat	30 d'ici 2018 50 d'ici 2020

ANNEXE 1

Principes de développement durable

Santé et qualité de vie	Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.
Équité et solidarité sociales	Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.
Protection de l'environnement	Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.
Efficacité économique	L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.
Participation et engagement	La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.
Accès au savoir	Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.
Subsidiarité	Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.
Partenariat et coopération intergouvernementale	Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.
Prévention	En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.

Précaution	Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.
Protection du patrimoine culturel	Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.
Préservation de la biodiversité	La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.
Respect de la capacité de support des écosystèmes	Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité.
Production et consommation responsables	Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écocoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.
Pollueur payeur	Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.
Internalisation des coûts	La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

ANNEXE 2

Motifs à l'égard des objectifs gouvernementaux qui n'ont pas été retenus pour le plan d'action de l'Institut

1. D'autres actions du présent plan d'action contribuent à l'atteinte de ces objectifs

Objectif 3.2 – Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société

Objectif 5.2 – Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

Objectif 7.1 – Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables

2. Bien que la mission de l'Institut n'ait pas une influence directe sur l'atteinte de ces objectifs, certaines activités qui y sont menées pourraient indirectement y contribuer

Objectif 1.3 – Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales

Objectif 4.2 – Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

Objectif 6.2 – Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

Objectif 6.3 – Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités

3. Les objectifs suivants ne correspondent pas ou peu à la mission de l'Institut

Objectif 2.1 – Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables

Objectif 2.2 – Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec

Objectif 2.3 – Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

Objectif 2.4 – Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable

Objectif 3.1 – Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité

Objectif 7.2 – Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES

Objectif 8.1 – Améliorer l'efficacité énergétique

Objectif 8.2 – Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de la société québécoise

Objectif 8.3 – Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES

ANNEXE 3 – Tableau synthèse du Plan d'action de développement durable 2015-2020

Orientations gouvernementales					
Orientation 1				Orientation 2	
Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique				Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable	
Objectifs gouvernementaux					
Objectif 1.1	Objectif 1.2	Objectif 1.4	Objectif 1.5	Objectif 1.6	Objectif 2.5
Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	Aider les consommateurs à faire des choix responsables
Actions organisationnelles					
Action 1	Action 2	Action 3	Action 4	Action 5	Action 6
Adopter un plan de gestion environnementale 2016-2020, lié au cadre de gestion environnementale de l'organisation	Intégrer la prise en compte des principes de développement durable à la démarche qualité prévue au Plan stratégique	Valoriser l'expertise et le patrimoine scientifique de l'Institut	Renforcer la créativité et l'innovation du personnel de l'Institut, en proposant des activités culturelles au sein de l'organisation	Mobiliser les milieux de production des connaissances à l'échelle nationale et internationale pour le développement d'une expertise au profit d'un développement durable	Évaluer la publication « <i>Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans</i> » pour y intégrer des notions d'écoresponsabilité, autant dans sa forme que dans son contenu
Orientations gouvernementales					
Orientation 4		Orientation 5		Orientation 6	
Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques		Améliorer par la prévention la santé de la population		Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités	
Objectifs gouvernementaux					
Objectif 4.1	Objectif 4.3	Objectif 5.1		Objectif 6.1	Objectif 6.4
Appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes les plus vulnérables	Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie		Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels
Actions organisationnelles					
Action 7	Action 8	Action 9	Action 10	Action 11	Action 12
Collaborer au développement des compétences ainsi qu'au renforcement des capacités des populations autochtones	Soutenir les programmes d'interventions efficaces ou prometteuses en santé publique par des activités de recherche et d'évaluation	Adapter les publications pour rejoindre un plus grand nombre d'intervenants intersectoriels	Obtenir la certification Entreprise en santé-Élite	Mettre sur pied et maintenir un Centre de référence en environnement bâti et santé	Soutenir la recherche en adaptation santé aux changements climatiques et mettre en œuvre des mesures visant à atténuer l'impact des changements climatiques sur les populations vulnérables

Centre d'expertise
et de référence

www.inspq.qc.ca